



ladite stratégie n'indique en rien dans quelle mesure elle est compatible avec les normes internationales en matière de droits de l'enfant, soit la deuxième disposition de la Loi. Elle ne fait aucunement mention de la Convention, n'en reconnaît pas les principes fondamentaux, notamment la participation, et ne comporte aucun mécanisme permettant d'assurer la transparence et l'obligation de rendre des comptes, qui sont des éléments clés en matière de droits de l'enfant.

Au regard de la question plus large de l'aide internationale, le Canada n'honore toujours pas l'engagement d'attribuer 0,7 pour cent de son PIB à l'aide internationale. Le financement de l'aide internationale passera de 0,33 pour cent du PIB en 2010-2011 à 0,28 pour cent en 2014-2015.⁹⁴

RECOMMANDATIONS

Mesures à prendre	Intervenants responsables et principaux acteurs
Intégrer les droits de l'enfant dans tous les aspects de la stratégie de l'ACDI en faveur des enfants.	Agence canadienne de développement internationale
Demander à l'ACDI de démontrer explicitement la compatibilité de sa nouvelle stratégie avec la Convention, notamment dans des domaines tels que l'éducation et la santé.	Comité des droits de l'enfant des Nations Unies
Évaluer chacune des stratégies de l'ACDI mises en œuvre au Canada à la lumière des droits de l'enfant afin de s'assurer que ces derniers sont respectés dans tous les aspects du programme de développement.	Agence canadienne de développement internationale

NOTES EN FIN DE TEXTE

1. Statistique Canada. « Projections démographiques pour le Canada, les provinces et les territoires », *Le Quotidien*, Ottawa, Statistique Canada, 26 mai 2010, disponible au <http://www.statcan.gc.ca/daily-quotidien/100526/dq100526b-fra.htm>, consulté le 7 septembre 2011.
2. BATTLE, K. *A Bigger and Better Child Benefit: A \$5,000 Canada Child Tax Benefit*, Ottawa, Caledon Institute of Social Policy, janvier 2008, disponible au www.caledoninst.org/Publications/PDF/668ENG.pdf, consulté le 7 septembre 2011.
3. Ces rapports sont détaillés dans la section sur le droit des enfants à la santé.
4. Pour plus de renseignements sur le principe de « l'intérêt supérieur de l'enfant » et sa mise en œuvre au Canada, voir le rapport d'une conférence nationale interdisciplinaire commanditée notamment par la Coalition canadienne pour les droits de l'enfant (CCDE) en 2009. Coalition canadienne pour les droits de l'enfant (CCDE). *L'intérêt supérieur de l'enfant : signification et mise en application au Canada* [en ligne], Ottawa, CCDE, 2009, disponible au www.rightsofchildren.ca, consulté le 7 septembre 2011.
5. Gouvernement du Canada. *Entente fédérale-provinciale-territoriale sur le développement de la petite enfance*, Gouvernement du Canada, 2000, http://www.unionsociale.gc.ca/eecd_f.html, consulté le 7 septembre 2011.
6. Pour plus de détails sur la participation des enfants, voir par exemple World Vision, *Children as Change Agents: Guidelines for child participation in periodic reports on the Convention on the Rights of the Child*. Mississauga, Ontario, World Vision Canada, 2007, disponible à [rightsofchildren.ca/wp-content/uploads/Guidelines_for_Child_Participation_in_CRC_Reporting.pdf](http://www.rightsofchildren.ca/wp-content/uploads/Guidelines_for_Child_Participation_in_CRC_Reporting.pdf) et à www.crin.org/docs/Guidelines_for_Child_Participation_in_CRC_Reporting.pdf, consulté le 20 septembre 2011. Plan, UNICEF, Aide à l'enfance, d'autres ONG et l'ACDI disposent de ressources sur les bonnes pratiques pour la participation des enfants dans leurs programmes de développement et élaboration des politiques.
7. Cour suprême du Yukon. « Ruling on the Child's Legal Rights to Be Heard », B.J.G. v. D.L.G., 2010 YKSC 44, 26 août 2008, disponible au www.yukoncourts.ca/judgements/supreme/2007/b_j_g_v_d_l_g_2010_YKSC_44.pdf, consulté le 11 septembre 2011.
8. Pour une analyse détaillée de la connaissance des droits de l'enfant, voir la section sur le sujet dans le présent rapport : « Connaissance des droits de l'enfant au Canada. »
9. PEARSON, Landon et Tara M. Collins. *Not There Yet: Canada's Implementation of the General Measures of the Convention on the Rights of the Child*. UNICEF-Innocenti Research Centre et UNICEF Canada, Florence, août 2009, disponible au www.unicef-irc.org/publications/pdf/canada_nty.pdf, consulté le 7 septembre 2011.
10. Pour une analyse plus poussée de la violence à l'encontre des enfants au Canada, voir le rapport de recherche de la CCDE, *Violence against Children* (en anglais seulement), Ottawa, CCRC, 2010, disponible au <http://rightsofchildren.ca/wp-content/uploads/working-document-violence-against-children-research-report.pdf>, consulté le 7 septembre 2011.
11. Pour plus de détails au sujet du sondage, voir la section du rapport : « Awareness of Children's Rights in Canada » (en anglais seulement).
12. UNICEF Canada, Save the Children et le Bureau de l'intervenant provincial en faveur des enfants et des jeunes de l'Ontario. *Ce qu'ils voient, entendent et croient : Les jeunes parlent de la violence*, Toronto, 2006.
13. Nations Unies. *Rapport de l'expert indépendant chargé de l'étude des Nations Unies sur la violence à l'encontre des enfants*, document des Nations Unies A/61/299, 29 août 2006, disponible au http://www.unicef.org/violencestudy/reports/SG_violencestudy_fr.pdf, consulté le 10 septembre 2011. Pour plus de détails au sujet du Canada, voir CCDE, *Violence against Children*, op. cit.
14. Voir CCDE. *Civil Society Report on Canada's Implementation of the Optional Protocol on the Sale of Children, Child Prostitution and Child Pornography*, (en anglais seulement), rapport de recherche, Ottawa, CCDE, 2010, disponible au rightsofchildren.ca/wp-content/uploads/working-document-sexual-exploitation-research-report.pdf, consulté le 27 septembre 2011.

15. TAYLOR, C. & PETER, T., en collaboration avec McMINN, T.L., ELLIOTT, T., BELDOM, S., FERRY, A., GROSS, Z., PAQUIN, S. et SCHACHTER, K. *Every class in every school: The first national climate survey on homophobia, biphobia, and transphobia in Canadian schools*. Final report (en anglais seulement), Toronto, ON, Egale Canada Human Rights Trust, mai 2011. Disponible au www.egale.ca/EgaleFinalReport-web.pdf, consulté le 7 septembre 2011.
16. Statistique Canada. *Personnes ayant un faible revenu après impôt (en pourcentage, 2005 à 2009)* <http://www40.statcan.ca/102/cst01/famil19a-fra.htm>, consulté le 20 octobre 2011.
17. UNICEF Canada. *Child poverty in perspective: Considerations to define, measure and reduce child poverty and advance child well-being in Canada* (en anglais seulement), mémoire soumis aux membres du Parlement, Toronto, UNICEF Canada, 2010.
18. Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). « Comparaison du bien-être des enfants dans les pays de l'OCDE », *Assurer le bien-être des enfants*, Paris, Éditions OCDE, 2009, p. 21 à 60.
19. Conseil national du bien-être social. « Revenus du bien-être social et prestations pour enfants », *Revenus de bien-être social 2006 et 2007*, Volume no 128, Ottawa, Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, Hiver 2008, p. 83 à 90, disponible au <http://www.ncw.gc.ca/l.3bd.2t.1ils@-eng.jsp?lid=5&lang=fr>, consulté le 7 septembre 2011.
20. Statistique Canada. *Pensions alimentaires pour les enfants et le conjoint : les statistiques de l'Enquête sur l'exécution des ordonnances alimentaires 2009-2010*, Ottawa, ministre de l'Industrie, 2010, http://dsp-psd.pwgsc.gc.ca/collections/collection_2010/statcan/85-228-X/85-228-x2011000-fra.pdf, consulté le 7 septembre 2011, p. 5 et 37.
21. Pour une analyse plus poussée de chacun de ces facteurs, consulter le rapport de recherche détaillé sur le travail des enfants. CCDE. *Protecting the Rights of Children in the Workplace* (en anglais seulement), Ottawa, CCDE, 2011, disponible au <http://rightsofchildren.ca/wp-content/uploads/working-document-workplace-exploitation-research-report.pdf>, consulté le 10 septembre 2011.
22. Pour une analyse détaillée, consulter le rapport de recherche complet préparé par le Bureau international des droits de l'enfant, en collaboration avec les autres membres de la CCDE. CCDE. *Civil Society Report on Canada's Implementation of the Optional Protocol on the Sale of Children, Child Prostitution and Child Pornography* (en anglais seulement), op. cit. Disponible sur le site Web de la CCDE au www.rightsofchildren.ca.
23. Chambre des Communes, Comité permanent de la condition féminine. *De l'indignation à l'action pour contrer la traite à des fins d'exploitation sexuelle au Canada*, Ottawa, Communication Canada, février 2007, disponible au <http://www.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?DocId=2738918&Language=F&Mode=1&Parl=39&Ses=1>, consulté le 7 septembre 2011, p. 6.
24. Chambre des Communes, Comité permanent de la justice et des droits de la personne, Sous-comité de l'examen des lois sur le racolage. *Le défi du changement : Étude des lois pénales en matière de prostitution au Canada*, Ottawa, Communication Canada, décembre 2006, disponible au <http://www.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?Mode=1&Parl=39&Ses=1&DocId=2599932&File=0&Language=F>, consulté le 7 septembre 2011, p. 10.
25. HECKMANN, J.J. « Skill Formation and the Economics of Investing in Disadvantaged Children » (en anglais seulement), *Science* 30, vol. 312, no 5782, juin 2006, p. 1900 à 1902.
26. Cette analyse de l'état actuel de la concrétisation des droits de l'enfant à la santé au Canada a été préparée par un groupe de travail formé de professionnels en matière de santé des enfants et de droit de l'enfant, comprenant Dr Sue Bennett, Dr Robin Williams, Dr Nicholas Steinmetz, Dr Lee Ford-Jones, Lee-Ann Chapman et Kathy Vandergrift. Voir le rapport de la CCDE. *Right to Healthy Living Conditions and Health Care When Needed* (en anglais seulement), Ottawa, CCDE, 2010, disponible au <http://www.rightsofchildren.ca/wp-content/uploads/working-document-right-to-health.pdf>, consulté le 10 septembre 2011.
27. Conseil canadien de la santé. *Leur avenir commence maintenant : Des choix sains pour les enfants et les jeunes au Canada*, Toronto, Conseil canadien de la santé, juin 2006, disponible au http://www.healthcouncilcanada.ca/docs/rpts/2006/HCC_ChildHealth_FR.pdf ou à rightsofchildren.ca/wp-content/uploads/their-future-is-now.pdf (en anglais seulement), consulté le 7 septembre 2011.
28. BUTLER Jones, Dr DAVID. *Rapport sur l'état de la santé publique au Canada, 2009, de l'administrateur en chef de la santé publique* : « Grandir sainement : Priorités pour un avenir en santé », Sa Majesté la Reine du chef du Canada, 2009, disponible au <http://www.phac-aspc.gc.ca/cphorsphc-respcacsp/2009/fr-rc/index-fra.php> et au rightsofchildren.ca/monitoring (en anglais seulement), consulté le 7 septembre 2011.
29. Société canadienne de pédiatrie. *En faisons-nous assez? Un rapport de la situation des politiques publiques canadiennes et de la santé des enfants et des adolescents*, Édition 2009, Ottawa, Société canadienne de pédiatrie, 2009, disponible au http://www.cps.ca/francais/defensedinterets/Rapport_Situation.pdf et au rightsofchildren.ca/wp-content/uploads/are-we-doing-enough-cps-report.pdf (en anglais seulement), consulté le 7 septembre 2011.
30. RAPHAEL, Dennis, PhD. « The Health of Canada's Children: A four-part series », *Paediatric Children's Health*, volume XV, 2010, disponible au rightsofchildren.ca/monitoring (en anglais seulement), consulté le 7 septembre 2011.
31. HADDAD, Mary Jo (rédactrice en chef). *Healthcare Quarterly: Special Issues on Child Health in Canada*, 2010, Longwoods Publishing, 2010, disponible au www.longwoods.com/publications/healthcare-quarterly/21950 et www.longwoods.com/publications/healthcare-quarterly/22348 (en anglais seulement), consulté le 7 septembre 2011.
32. Agence de la santé publique du Canada. *Études canadienne sur l'incidence des signalements des cas de violence et de négligence envers les enfants- 2008*, Ottawa, Centre national d'information sur la violence dans la famille, Santé Canada, 2010, p. 1 à 7, disponible au <http://www.phac-aspc.gc.ca/ncfv-cnivf/pdfs/nfnts-cis-2008-rprt-fra.pdf>, consulté le 7 septembre 2011.
33. Des chercheurs en sciences médicales et biologiques documentent le fait que les mauvais traitements à l'encontre de l'enfant ont des incidences profondes et durables sur les systèmes neurorégulateurs qui interviennent dans les maladies ainsi que sur le comportement social, de l'enfance jusqu'à la vie d'adulte. Il est important sur les plans médical, social et économique de comprendre cette question. Beaucoup de nos problèmes inextricables de santé publique découlent de comportements compensatoires, tels que le tabagisme, la suralimentation, la promiscuité sexuelle et l'usage d'alcool et de drogues, qui fournissent un soulagement partiel immédiat des problèmes émotionnels dus à des expériences traumatisantes vécues pendant l'enfance. Voir Lanius, R., E. Vermetten, C. Pain (rédacteurs), *The Impact of Early Life Trauma on Health and Disease: the Hidden Epidemic*, Cambridge, Cambridge University Press, 2010.
34. RAPHAEL, Dennis, PhD. « La santé des enfants canadiens. Partie I – La santé des enfants canadiens dans une perspective comparative » (en anglais seulement), *Journal de la société canadienne de pédiatrie*, Volume 15: 1, janvier 2010, p. 23 à 29, disponible au <http://www.pulsus.com/journals/abstract.jsp?sCurrPg=F&jnlKy=5&atlKy=9282&isuKy=894&spage=0&isArt=t&fromfold=>, et également au <http://rightsofchildren.ca/monitoring>, consulté le 8 septembre 2011.
35. UNICEF. *Les enfants laissés pour compte : Tableau de classement des inégalités de bien-être entre les enfants des pays riches*, Bilan Innocenti 9, Florence, UNICEF, Centre de recherche Innocenti, novembre 2010, disponible au [http://www.unicef.fr/userfiles/Bilan_Innocenti9\(1\).pdf](http://www.unicef.fr/userfiles/Bilan_Innocenti9(1).pdf), consulté le 2011.
36. BLACKSTOCK, Cindy, BRUYERE, Dawn et MOREAU, Elizabeth. *Rassemblés autour d'un rêve : Principes pour une nouvelle perspective sur la santé des enfants et des adolescents inuits, métis et des Premières nations*, 2006, disponible au <http://www.manyhandsonedream.ca/Francais/principe.pdf>, consultée le 8 septembre 2011.
37. Community Action Program for Children of Waterloo Region, *Le groupe de réflexion rurale 2005 : Comprendre les problèmes qui se posent aux familles des communautés rurales et éloignées*, Kitchener, Catholic Family Counselling Centre (Région de Waterloo), 2005, disponible au http://www.phac-aspc.gc.ca/hp-ps/dca-dea/publications/rtt-grr-2005/pdf/rtt-grr-2005_f.pdf, consulté le 8 septembre 2011.
38. Voir CCDE, *Respect for Rights and Responsibilities in Education*, rapport de recherche, Ottawa, CCDE, 2011, disponible au <http://rightsofchildren.ca/wp-content/uploads/working-document-on-right-to-education-research-report.pdf> (en anglais seulement), consulté le 9 septembre 2011.
39. UNICEF Canada, Loi C-22 : *An Opportunity to Protect All of Canada's Children in a New Digital Generation* (en anglais seulement), présenté au Comité sénatorial permanent des Affaires juridiques et constitutionnelles, Ottawa, UNICEF Canada, 16 février 2011.

40. RICHARD, Bernard. *Il devrait y avoir une loi : Les sauts périlleux de la vie privée des enfants au 21^e siècle*. Un document de réflexion à l'intention des Canadiens du Groupe de travail des commissaires à la vie privée et des défenseurs canadiens des enfants et des jeunes sur la protection des renseignements personnels des enfants en ligne, 19 novembre 2009, disponible au <http://www.gnb.ca/0073/PDF/Children'sOnlinePrivacy-f.pdf>, consulté le 11 septembre 2011.
41. Nations Unies, Comité des droits de l'enfant. *Examen des rapports présentés par les États parties, Observation finales du Comité des droits de l'enfant : Canada*, CRC/C/15/Add 215, Bureau du Haut commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Genève, 27 octobre 2003, aléa 3, [http://www.unhcr.ch/tbs/doc.nsf/\(Symbol\)/CRC.C.15.Add.215.Fr?Opendocument](http://www.unhcr.ch/tbs/doc.nsf/(Symbol)/CRC.C.15.Add.215.Fr?Opendocument), consulté le 12 septembre 2011.
42. Supreme Court of British Columbia. *Pratten v. British Columbia (Attorney General)* (en anglais seulement), 2011 BCSC 656, 19 mai 2011, disponible au <http://www.canlii.org/en/bc/bcsc/doc/2011/2011bcsc656/2011bcsc656.html>, consulté le 11 septembre 2011.
43. Pour une analyse en profondeur, voir le rapport de recherche détaillé préparé par une équipe de défenseurs des droits de l'enfant qui travaillent auprès des jeunes aux prises avec la justice, sous la direction des organismes Justice for Children and Youth et Defence for Children-International Canada. CCRC, *Rights and Effectiveness in the Youth Justice System*, Ottawa, CCDE, 2011, disponible au <http://rightsofchildren.ca/wp-content/uploads/working-document-youth-justice-research-report.pdf>, consulté le 11 septembre 2011.
44. Les rapports sur l'analyse de fond et les travaux de recherche sont les suivants : L'association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance et la Coalition of Child Care Advocates of BC. *A Tale of Two Canadas: Implementing Rights in Early Childhood*, février 2011, disponible au <http://rightsofchildren.ca/wp-content/uploads/a-tale-of-two-canadas-implementing-rights-in-early-childhood.pdf>, (en anglais seulement), consulté le 11 septembre 2011; Gouvernement du Canada, Ressources humaines et Développement des compétences Canada, l'Agence de la santé publique du Canada et Affaires autochtones et Développement du Nord Canada. *Le bien-être des jeunes enfants au Canada - Rapport du Gouvernement du Canada 2008*, Ottawa, Sa Majesté la Reine du chef du Canada, 2008, disponible au http://www.socialunion.gc.ca/well_being/2008/fr/page04.shtml et <http://rightsofchildren.ca/wp-content/uploads/early-child-development-government-report-2008.pdf>, consulté le 11 septembre 2011; Sénat du Canada, Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie. *Éducation et garde des jeunes enfants : Prochaines étapes*, Ottawa, Rapport du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, 2009, disponible au <http://www.parl.gc.ca/Content/SEN/Committee/402/soci/rep/rep05apr09-f.pdf> et au <http://rightsofchildren.ca/wp-content/uploads/early-childhood-senate-report.pdf>, avril 2009 (en anglais seulement), consulté le 11 septembre 2011; Diane Finlay, C.P., député et ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences Canada. *Lettre à l'Honorable Art Eggleton, Président du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, en réponse au rapport du sénat intitulé Éducation et garde des jeunes enfants : Prochaines étapes*, Ottawa, Gouvernement du Canada, 19 novembre 2009, <http://parl.gc.ca/Content/SEN/Committee/402/soci/rep/response05apr09-f.pdf> et <http://rightsofchildren.ca/wp-content/uploads/early-childhood-goc-response-to-senate-ecec-report-2009.pdf> (en anglais), consulté le 11 septembre 2011.
45. Gouvernement du Canada. *Le bien-être des jeunes enfants au Canada*, op. cit.
46. Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie. *Éducation et garde des jeunes enfants : Prochaines étapes*, 2009, op. cit.
47. Voir, par exemple, Kershaw, Paul, PhD, Lynell Anderson, CGA, Bill Warburton, PhD, Clyde Hertzman, MD. 15 by 15: *A Comprehensive Policy Framework for Early Human Capital Investment in BC*. Vancouver, Human Early Learning Partnership, University of British Columbia, août 2009, disponible au <http://earlylearning.ubc.ca/media/uploads/publications/15by15-full-report.pdf>, consulté le 20 septembre 2011. On trouvera de plus amples renseignements sur l'Instrument de mesure du développement de la petite enfance au www.earlylearning.ubc.ca (en anglais seulement), consulté le 20 septembre 2011.
48. BUTLER, Jones, Dr David. *Rapport de l'administrateur en chef de la santé publique sur l'état de la santé publique au Canada 2008 : Grandir sainement – Priorités pour un avenir en santé*, op. cit.
49. UNICEF. *Les enfants laissés pour compte : Tableau de classement des inégalités de bien-être entre les enfants des pays riches*, op. cit.
50. BATTELE, K. *A Bigger and Better Child Benefit*, op. cit.
51. FINLAY, Diane, C.P. député et ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences Canada, *Lettre à l'Honorable Art Eggleton, Président du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, en réponse au rapport du sénat intitulé Éducation et garde des jeunes enfants : Prochaines étapes*, op. cit.
52. BATTELE, K. *A Bigger and Better Child Benefit*, op. cit.; OCDE. *Assurer le bien-être des enfants*, op. cit.; UNICEF. *La transition en cours dans la garde et l'éducation de l'enfant : Tableau de classement des services de garde et d'éducation des jeunes enfants dans les pays économiquement avancés, Bilan Innocenti 8*, UNICEF, Centre de recherche Innocenti, Florence, 2008.
53. Comité sur les droits de l'enfant des Nations Unies. *Observation finales du Comité sur les droits de l'enfant : Canada*, op. cit.
54. Sénat du Canada, Comité sénatorial permanent des Droits de la personne. *Les enfants : des citoyens sans voix – Mise en œuvre efficace des obligations internationales du Canada relatives au droit de l'enfant, Rapport final du Comité sénatorial permanent des Droits de la personne*, Ottawa, Sénat du Canada, 2007, disponible au <http://www.parl.gc.ca/Content/SEN/Committee/391/huma/rep/rep10apr07-f.htm>, consulté le 11 septembre 2011.
55. Nations Unies, Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. *Observations finales du Comité pour l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes : Canada*, 2008. CEDAW/C/CAN/CO/7, Haut commissariat aux droits de l'homme, 7 novembre 2008, disponible au <http://www.universalhumanrightsindex.org/documents/826/1399/document/fr/pdf/text.pdf>, consulté le 11 septembre 2011
56. OCDE. *Assurer le bien-être des enfants*, op. cit.
57. UNICEF. *La transition en cours dans la garde et l'éducation de l'enfant - Tableau de classement des services de garde et d'éducation des jeunes enfants dans les pays économiquement avancés*, op. cit.
58. Voir le rapport de recherche détaillé pour une analyse plus approfondie de l'article 31 et ses incidences sur les enfants au Canada, préparé par les membres de l'International Play Association (Canada). CCDE. *Rapport de recherche intitulé Children's Right to Rest, Play, Recreation, Culture and the Arts*, Ottawa, CCDE, 2011, disponible au <http://rightsofchildren.ca/wp-content/uploads/working-document-on-right-to-play-background-research.pdf> (en anglais seulement), consulté le 11 septembre 2011.
59. Les rapports suivants comptent parmi les nombreux rapports officiels traitant de la situation des enfants autochtones au Canada : Bureau du vérificateur général du Canada, *Rapport de la vérificatrice générale à la Chambre des communes : chapitre 4, Programme des services à l'enfance et à la famille des Premières Nations – Affaires indiennes et du Nord du Canada*, Ottawa, Ministre des travaux publics et des Services gouvernementaux, 2008, disponible au www.oag-bvg.gc.ca, consulté le 11 septembre 2011; Bureau du vérificateur général du Canada, *Rapport de la vérificatrice générale à la Chambre des communes : chapitre 5, Affaires indiennes et du Nord du Canada – Le programme d'enseignement et l'aide aux étudiants de niveau secondaire*, Ottawa, Ministre des travaux publics et des Services gouvernementaux, 2004, disponible au http://www.oag-bvg.gc.ca/internet/Francais/parl_oag_200411_05_f_14909, consulté le 11 septembre 2011; Conseil canadien des organismes provinciaux de défense des droits de l'enfant et des jeunes, *Les enfants et les jeunes au Canada : le Canada doit mieux faire, Énoncé de position*, 3 juin 2010, disponible par l'entremise des bureaux des défenseurs des droits de l'enfant, notamment sur les sites www.saskcao.ca/sites/default/files/pdfs/releases/CCPCYA_Statement_062310.pdf et www.rcybc.ca/Images/PDFs/Reports/Positionpourcent20Paperpourcent20Junepourcent2016pourcent20FINAL.pdf, consultés le 11 septembre 2011; Sénat du Canada, Comité sénatorial permanent des droits de la personne, *Chapitre 16 : Les enfants autochtones, dans Les enfants : des citoyens sans voix*, op.cit., p. 169 à 190; UNICEF Canada, *La santé des enfants autochtones : pour tous les enfants, sans exception*, Supplément canadien au Rapport *La situation des enfants dans le monde 2009*, Toronto, UNICEF Canada, 2009; Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations du Canada (SSEFPN), *Jordan et Shannen : Des enfants des Premières Nations demandent que le Canada mette fin à la discrimination raciale à leur endroit*, soumis au Comité des droits de l'enfant des Nations Unies, Ottawa (SSEFPN), 28 janvier 2011, disponible au www.fncaringsociety.com/fr/homewww.fncaringsociety.com, consulté le 11 septembre 2011. (D'autres rapports sur le bien-être et l'éducation des enfants autochtones sont disponibles au www.fncaringsociety.com/fr/homewww.fncaringsociety.com)

60. Conseil canadien des organismes provinciaux de défense des droit de l'enfant et des jeunes. *Les enfants et les jeunes au Canada : le Canada doit mieux faire*, op.cit., p. 6.
61. LAVALLÉ, Trudy L. « Honouring Jordan : Putting First Nations children first and funding fights second », *Paediatrics and Child Health*, Vol. 10, n° 9, novembre 2005, p.527, disponible au www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC2722633/pdf/pch10527.pdf, consulté le 12 septembre 2011. Selon Cindy Blackstock, les conflits relatifs au non-respect du Principe de Jordan sont fréquents; Cindy Blackstock, PhD, est directrice générale de la Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations du Canada, et professeure agrégée à l'Université de l'Alberta, Courriel à Tara Collins, membre du conseil d'administration de la CCDE, 20 septembre 2011. À cet égard, Maurina Beadle a déposé une plainte à la Cour fédérale du Canada contre le Canada pour manquement à l'application du Principe de Jordan envers son fils Jeremy et le cas est actuellement devant la Cour fédérale. Pour de plus amples renseignements, *Pictou Landing Band Council and Maurina Beadle v. Attorney General of Canada* (en anglais seulement), Court File Number T-1045-11, June 24, 2011, disponible au www.fncfcs.com/sites/default/files/jordans-principe/docs/NoticeofApplication_Pictou_June2011.pdf, consulté le 20 septembre 2011.
62. Agence de la santé publique du Canada. *Étude canadienne sur l'incidence des signalements de cas de violence et de négligence envers les enfants : Principales conclusions*, 2008, op.cit.
63. Ibidem, p.1 à 7.
64. Le National Youth in Care Network (Réseau national des jeunes pris en charge) est un organisme caritatif dirigé par des jeunes de 14 à 24 ans qui ont été ou sont sous la tutelle des services d'aide sociale à l'enfance, dont le but est de faire connaître les points de vue, les opinions et les droits de ses membres par l'entremise de la participation des jeunes, de la recherche et de la promotion et de la défense des droits.
65. Au total 280 jeunes ont participé à des consultations provinciales et territoriales et à une conférence nationale afin de proposer des recommandations et de promouvoir l'application des meilleures pratiques partout au Canada. Parmi les participants figuraient des jeunes entre 13 et 18 ans pris en charge par les services de protection de la jeunesse ainsi que des jeunes entre 19 et 24 ans ayant vécu l'expérience de l'aide sociale à l'enfance accompagnés par des intervenants des services à la jeunesse. Pour de plus amples renseignements, consulter le document de la CCDE *Right to family, identity and culture* (en anglais seulement), Ottawa, CCDE, 2011, disponible au www.rightsofchildren.ca/wp-content/uploads/working-document-right-to-family-and-culture-research.pdf, ainsi que le rapport de recherche à paraître sur les droit de l'enfant pris en charge au www.youthincare.ca.
66. Assemblée générale des Nations Unies. *Lignes directrices relatives à la protection de remplacement pour les enfants*, A/RES/64/142, 24 février 2010, disponible au www.un.org/depts/dhl/resguide/r64.shtml and daccess-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N09/470/35/PDF/N0947035.pdf?OpenElement (ERREUR), consulté le 12 septembre 2011.
67. Comité des droits de l'enfant des Nations Unies. *Observation générale n° 13 (2011), article 19 : Droit de l'enfant à la liberté contre toutes les formes de violence*, CDE/C/GC/13, Genève, Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, 18 avril 2011, disponible au www.oijj.org/news_oijj_ficha.php?rel=SI&cod=313&pag=050300&id_ioma=fr.
68. DURRANT, J.E., R. ENSOM et la Coalition sur les punitions corporelles données aux enfants et aux adolescents, *Déclaration conjointe sur les punitions corporelles données aux enfants et aux adolescents*, Ottawa, Coalition sur les punitions corporelles données aux enfants et aux adolescents, 2004, disponible au www.cheo.on.ca/fr/home?mid=ww.cheo.on.ca/en/physicalpunishment, consulté le 12 septembre 2011 D'autres ressources concernant cette question sont disponibles sur le site Web du Comité pour l'abrogation de l'article 43 du Code criminel du Canada au www.repeal43.org.
69. LAMBE, Y. et R. McLennan, *Drugs In Our System : An Exploratory Study on the Chemical Management of Canadian Systems Youth*, (en anglais seulement) Ottawa, National Youth in Care Network (Réseau national des jeunes pris en charge), 2009, disponible au www.youthincare.ca/resources/show.cfm?id=19&t=1, consulté le 12 septembre 2011.
70. Par exemple, les parents dont le statut d'immigrant n'est pas en règle n'ont pas droit à la prestation fiscale pour enfants, même si l'enfant est citoyen canadien. Pour de plus amples renseignements sur l'admissibilité à la prestation fiscale, voir Agence du revenu du Canada « Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE) au www.cra-arc.gc.ca/bnfts/cctb/menu-fra.html.
71. Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (LIPR) 25(1) : Considérations d'ordre humanitaire, 28(2), (c) : Maintien du statut de résident permanent en dépit d'un manquement à l'obligation de résidence, 60: détention des mineurs, 67(1), (c) : Appel auprès de la Section d'appel de l'immigration (ex. : perte de la résidence permanente ou refus de Parrainage – Parent). Pour de plus amples renseignements sur la Loi, consulter le rapport du Conseil canadien pour les réfugiés (CCR), *Impact de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés sur les enfants*, Montréal, CCR, novembre 2004, www.ccrweb.ca/children.pdf, consulté le 12 septembre 2011.
72. Gouvernement du Canada, *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (LIPR), S.C. 2001 c. 27 3(3), (f), disponible au www.laws.justice.gc.ca/fra/lois/l-2.5/, consulté le 12 septembre 2011.
73. Par exemple, dans le contexte des renvois, le gouvernement avance fréquemment qu'il est acceptable de procéder au renvoi de personnes en l'absence d'une évaluation adéquate de l'intérêt supérieur des enfants concernés. Cette position se manifeste dans l'opposition fréquente du gouvernement aux demandes de la Cour fédérale de surseoir au renvoi d'une personne pendant l'étude d'une demande de maintien au Canada pour des motifs humanitaires, la seule demande dans le cadre de laquelle l'intérêt supérieur d'un enfant touché par le renvoi peut être prise en compte (voir à titre d'exemple : *Bonil Acevedo contre Canada*, 2007 FC 401; *Martinez contre Canada*, 2003 FC 1341). Voir aussi la section sur la détention ci-dessous et consulter le site du Conseil canadien pour les réfugiés au www.ccrweb.ca.
74. Le Conseil canadien pour les réfugiés, L'Église Unie du Canada et le Bureau international des droit de l'enfant, *The understanding and application of "Best Interests of the Child" in H & C decision-making by Citizenship and Immigration Canada*, (en anglais seulement), septembre 2008, disponible au www.ccrweb.ca/documents/BICreport.pdf.
75. Gouvernement du Canada, *Convention relative aux droits de l'enfant : troisième et quatrième rapports du Canada couvrant la période de janvier 1998 à décembre 2007*, 2010, paragraphe 102, disponible au www.pch.gc.ca/ddp-hrd/docs/crc-rpt3-4/102-fra.cfm, consulté le 12 septembre 2011.
76. La Commission de l'immigration et du statut de réfugié ne peut libérer une personne placée en détention pour des motifs d'identité que lorsque le ministre estime que cette identité a été prouvée ou si la Commission estime que le ministre ne déploie pas tous les efforts raisonnablement requis pour l'établir, op. cit.
77. Pour de plus amples renseignements sur la détention des enfants, Voir Conseil canadien pour les réfugiés (CCR), *La détention et l'intérêt supérieur des enfants*, Montréal, CR, novembre 2009, www.ccrweb.ca/files/detentionchildrenfr_0.pdf, consulté le 12 septembre 2011.
78. Comité des droits de l'enfant des Nations Unies, Examen des rapports soumis par les États parties, Canada, 2003, op. cit., paragraphe 46.
79. Ibidem, 2003, paragraphe 47 : « Élaborer de meilleures lignes directrices opérationnelles et de politique générale en matière de retour dans le pays d'origine des enfants séparés qui n'ont pas besoin de protection internationale. » Le Guide de l'immigration indique simplement dans la section 27.7 que des dispositions doivent être prises avec des représentants de la famille ou des organismes gouvernementaux pour la réception de l'enfant, Citoyenneté et Immigration Canada, ENF 10 : Renvois, p.59, www.cic.gc.ca/francais/ressources/guides/enf/enf10-fra.pdf, consulté le 12 septembre 2011.
80. Conseil canadien pour les réfugiés, *Nairobi : Protection delayed, protection denied* (en anglais seulement), Montréal, CCR, octobre 2009, octobre 2009, www.ccrweb.ca/documents/Nairobireport.pdf, consulté le 12 septembre 2011.
81. Citoyenneté et Immigration Canada, « Information statistique : demandes d'immigration des réfugiés pour des personnes à charge traitées dans les bureaux des visas canadiens, du 1er octobre 2008 au 30 septembre 2009 », Ottawa, Citoyenneté et Immigration Canada, disponible au www.cic.gc.ca/francais/information/delais/index.asp, consulté à l'automne 2010. Citoyenneté et Immigration Canada ne publie plus en ligne de rapports détaillés sur le traitement des demandes.
82. Conseil canadien pour les réfugiés, *Séparés à jamais : les membres de la famille exclus* (R. 117(9)(d)), document d'information et études de cas, Montréal, CCR, avril 2008, www.ccrweb.ca/files/famexcluprofilsfr.pdf, consulté le 12 septembre 2011.

83. Les réfugiés dont le statut a été reconnu peuvent inclure leur conjoint et leurs enfants à charge dans leur demande de résidence permanente, qu'ils soient au Canada ou à l'extérieur du pays. Il n'existe aucune disposition pour que les enfants séparés puissent inclure leurs parents ou leurs frères et sœurs. Une fois qu'ils ont obtenu leur statut de résident permanent, ceux-ci doivent attendre d'avoir 18 ans pour avoir le droit de soumettre une demande de Parrainage-Parent. Le seul moyen de réunifier la famille dans ce cas est de faire une demande pour des motifs d'ordre humanitaire, une procédure extrêmement discrétionnaire, comme mentionné précédemment. Pour de plus amples renseignements, consulter le site du Conseil canadien pour les réfugiés au www.ccrweb.ca/fr/accueil.
84. Citoyenneté et immigration Canada. *Guide opérationnel IP 5*, « Demande présentée par des immigrants au Canada pour des motifs d'ordre humanitaire », www.cic.gc.ca/francais/ressources/guides/ip/ip05-fra.pdf, consulté le 12 septembre 2011, section 16.1, p. 58 à 59.
85. Pour de plus amples renseignements, voir Conseil canadien pour les réfugiés, *Citoyenneté canadienne – conséquences des modifications*, février 2009, www.ccrweb.ca/documents/citoyennete09.html, consulté le 12 septembre 2011.
86. Community Social Planning Council of Toronto, « *The Right to Learn: Access to Public Education for Non-status Immigrants* », Toronto, Community Social Planning Council of Toronto, juin 2008, disponible au www.socialplanningtoronto.org/wp-content/uploads/2009/02/right_to_learn.pdf, consulté le 9 septembre 2011.
87. Un rapport de recherche détaillé sur la situation des enfants handicapés au Canada est disponible : CCDE, *Realizing the Rights of Children With Disabilities in Canada: Working Paper* (en anglais seulement), Ottawa, CCDE, 2011, au www.rightsofchildren.ca/wp-content/uploads/children-with-disabilities-summary-document.pdf, consulté le 12 septembre 2011.
88. L'évaluation des programmes de recrutement du Canada a été effectuée avec l'aide de Samantha Ponting.
89. NADEAU, Darryl, fonctionnaire chargé des politiques, Direction de la politique des droits de la personne et de la gouvernance, Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, courriel à Kathy Vandergrift, présidente de la Coalition canadienne pour les droit de l'enfant, Ottawa, 11 février 2010.
90. Ces chiffres sont les plus récentes données statistiques portées à la connaissance du Comité des droits de l'enfant des Nations Unies. Nadeau, Darryl, fonctionnaire chargé des politiques, Direction de la politique des droits de la personne et de la gouvernance, ibidem.
91. CASH, Andrew, « Fast times at Machine Gun High : Stretched armed forces quietly lure high-schoolers with promise of credits and cash », *NOW Magazine*, vol. 25, n° 38, 25 mai 2006.
92. CBC News, « Canada's Handling of Young Afghan Detainees Queried », 28 novembre 2010, 23 h 09, disponible au www.cbc.ca/news/canada/story/2010/11/26/afghan-child-detainees.html, consulté le 12 septembre 2011.
93. Nations Unies, Comité des droits de l'enfant, « Rapports présentés par les États parties en application de l'article 8 du Protocole facultatif concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés, Observations finales : Canada », CRC/C/OPAC/CAN/CO/I (9 juin 2006), disponible à daccess-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G06/425/41/PDF/G0642541.pdf?OpenElement, (ERREUR) consulté le 12 septembre 2011, paragraphe 11.
94. TOMLINSON, Brian, « Note d'information : Budget du gouvernement en matière d'aide internationale pour l'année 2010 plafonné à 5 milliards de dollars », Ottawa, Conseil canadien pour la coopération internationale, 4 mars 2010, disponible au www.ccic.ca/_files/fr/what_we_do/aid_2010-03_govt_freezes_aid_budget_f.pdf, consulté le 12 septembre 2011.



Ce rapport préparé par la Coalition canadienne pour les droits des enfants fait partie d'une démarche continue de suivi des progrès accomplis par le Canada en matière de respect, de protection et de réalisation des droits fondamentaux de l'enfant, soit les normes internationales en matière de traitement des enfants établies par la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies. Le Canada a ratifié la Convention en 1991. Le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies procédera à un examen des rapports des gouvernements, des organisations non gouvernementales et des défenseurs des droits de l'enfant en 2012.

Consultez le rapport au
<http://rightsofchildren.ca/monitoring>